

Ce groupe a beaucoup d'expérience dans ce domaine. J'espère que le ministre et le comité qui étudiera les coupures, examineront soigneusement ce rapport.

L'examen des programmes sociaux que le gouvernement envisage devrait tenir compte non seulement du coût des programmes, mais aussi des conditions de vie des familles canadiennes. La plupart d'entre nous savons qu'il coûte aujourd'hui très cher d'élever des enfants. Les familles qui en ont plusieurs ont beaucoup de mal à faire face à toutes les dépenses. Et c'est là que les allocations familiales sont utiles.

Les contraintes financières des familles ayant de jeunes enfants sont énormes. Il y a de nombreuses familles à parent unique, le plus souvent des femmes, qui ont des revenus très faibles et doivent compter sur l'assistance sociale en raison de leurs enfants. Elles n'ont pas d'autre sécurité. S'il était possible d'augmenter les prestations familiales pour ces enfants, de nombreux parents uniques auraient la possibilité de travailler et de faire en sorte que les revenus soient à la hauteur des besoins.

Je recommande instamment au gouvernement de songer à hausser les allocations familiales pour aider les familles à demeurer unies et les gagne-petit à ne pas recourir à l'assistance sociale. Cela permettra à la prochaine génération d'avoir une alimentation suffisante et des occasions propices de s'épanouir sainement.

J'ignore combien de députés savent que les familles aux revenus les plus bas consacrent actuellement la plus grande partie de leurs allocations familiales à l'alimentation. Dans la plupart des cas, ces familles doivent s'adresser aux réserves de produits alimentaires pour boucler le mois. Au Canada, c'est une vraie honte.

Enfin, je rappelle au gouvernement qu'un renouvellement économique authentique et la justice sociale exigent que les droits de tous les Canadiens soient respectés. Ces droits s'étendent à de nombreux domaines: le droit à un emploi satisfaisant, à des revenus suffisants pour ceux qui ne peuvent travailler, à des logements à prix modiques, ce dont le gouvernement ne tient nullement compte, ainsi que le droit à des soins médicaux universels qui devrait englober la promotion de la santé et les services préventifs. Nous avons besoin d'un nombre accru de programmes au niveau des études postsecondaires pour préparer nos jeunes à un avenir en pleine évolution où ils auront très peu de chances d'obtenir un emploi.

La relance économique et le redressement social doivent aller de pair. La meilleure façon de maintenir et d'améliorer les programmes sociaux est de procurer des emplois. Nous mettrons certes l'accent sur la création d'emplois. En créant plus d'emplois, le gouvernement fera des économies au chapitre de l'assurance-chômage tout en faisant augmenter ses rentrées fiscales. Il y a une belle lurette, comme je le disais tout à l'heure, que nous aurions dû repenser notre régime fiscal pour que les mieux nantis paient leur juste part du coût de nos programmes sociaux universels. Des taux d'intérêt moins élevés feraient beaucoup aussi pour relancer l'économie.

● (1550)

Les Canadiens, surtout les Canadiennes, ne permettront plus qu'on revienne à un système économique d'avant la dépression qui traite les gens comme bénéficiaires de la charité publique

qui ne peuvent se passer de banques alimentaires et de l'aumône de leurs concitoyens.

M. le vice-président: Questions et commentaires.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. Elle a beaucoup parlé de régime actuel d'allocations familiales. Je conviens avec elle qu'il faut le modifier. Sait-elle qu'actuellement, aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, il existe quatre moyens distincts, dans notre système de transferts, de venir en aide aux familles? On peut tout d'abord déduire \$710 pour les enfants à charge. Il y a ensuite l'allocation des jeunes, lorsqu'ils vieillissent. Cette déduction rapporte plus à ceux qui gagnent beaucoup qu'aux autres. Cette déduction ne vaut rien pour ceux qui n'ont pas de revenu imposable.

Il y a ensuite les allocations familiales d'environ \$30 par mois dont elle a parlé. Il y a également le crédit d'impôt aux enfants, qui s'élève cette année à \$367 et qui sera porté à \$384 l'année prochaine. Je tiens à lui faire remarquer que ce crédit d'impôt aux enfants, qui est accordé en fonction du revenu, est versé en une somme globale. Ceux qui rachètent d'avance les remboursements d'impôt héritent d'une bonne partie de cette somme.

Enfin, il y a une déduction de \$2,000 pour les parents qui ont des frais de garderie. Ces \$2000 déduits du revenu imposable représentent beaucoup pour ceux qui sont imposés à 50 p. 100 et qui envoient leurs enfants dans une école privée, mais elle ne vaut rien pour la femme ou la famille qui n'a aucun revenu imposable.

Son parti et elle ne conviennent-ils pas qu'il faudrait réviser entièrement le système d'aide aux familles qui ont des enfants, de façon à ce que cet argent soit versé à ceux qui en ont besoin et non pas aux autres? Ne convient-elle pas que nous devrions nous occuper des nécessiteux et non des cupides? Ne croit-elle pas qu'au lieu de nous attaquer uniquement au programme d'allocations familiales nous devrions réviser tous ces programmes pour veiller à ce que l'argent soit dirigé vers ceux qui en ont le plus besoin?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'en ai déjà discuté avec mon collègue qui, avant, siégeait près de moi de ce côté-ci. Je suis d'accord avec son analyse des programmes d'aide à la famille. Les déductions d'impôt pour enfants sont certainement très régressives, tout comme la déduction des frais de garde d'enfants. Ce sont ceux qui paient des impôts qui profitent de ces deux programmes. Nous reconnaissons qu'ils sont régressifs et qu'il faudrait peut-être les réviser.

Je suis également d'accord en ce qui concerne le crédit d'impôt aux enfants. Le groupe national de lutte contre la pauvreté nous a lancé plusieurs appels. Les familles pauvres ont désespérément besoin de cet argent et ne peuvent pas attendre jusqu'à la fin de l'année. Par conséquent, elles s'adressent souvent à ceux qui leur achètent leur crédit d'impôt à un taux tout à fait inéquitable.

Malheureusement, si nous procédons à cette révision et si nous apportons des changements à certains de ces programmes, le régime d'allocations familiales risque d'en souffrir. Voilà pourquoi j'ai insisté particulièrement là-dessus. Il s'agit du programme fondamental. C'est le programme qui reconnaît que les enfants appartiennent à l'ensemble de la société. Je n'ai pas d'enfant, mais je suis ravie de payer des impôts pour vos enfants et pour des avantages dont bénéficieront toutes les